



## Conseil Municipal

### DÉLIBÉRATION

-23-24-

#### Séance du 28 mars 2024

Le jeudi 28 mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 22 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : **15**

**Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAU, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

**Représentée :** Murielle BERNARD (par Priscilla LEGRAND)

**Secrétaire :** Jean-Luc VANDENBEUCK

## ADV\_B 2024 ENERGIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de remplacement de l'éclairage public par du LED

Le montant estimé des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 49 955 € HT

La commune peut demander une subvention à hauteur de 50% du montant des travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de remplacement de l'éclairage public par du LED
- sollicite pour ce projet une subvention au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs ENERGIE 2024 ;
- dit que le financement sera assuré comme suit :

#### Montant Hors taxe de l'opération :

Département 24 977 € 50 %  
Autofinancement 24 978 € 50 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré

Le Maire  
Michel PEDERENCINO

Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)